MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE D'EXCELLENCE

MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION
UNITED STATES OF AMERICA

Cadre Logique de l'Activité d'Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ETFP)

Projet Compétences

Décembre 2019

Suivez-nous sur :

CADRE LOGIQUE ACTIVITE ETFP

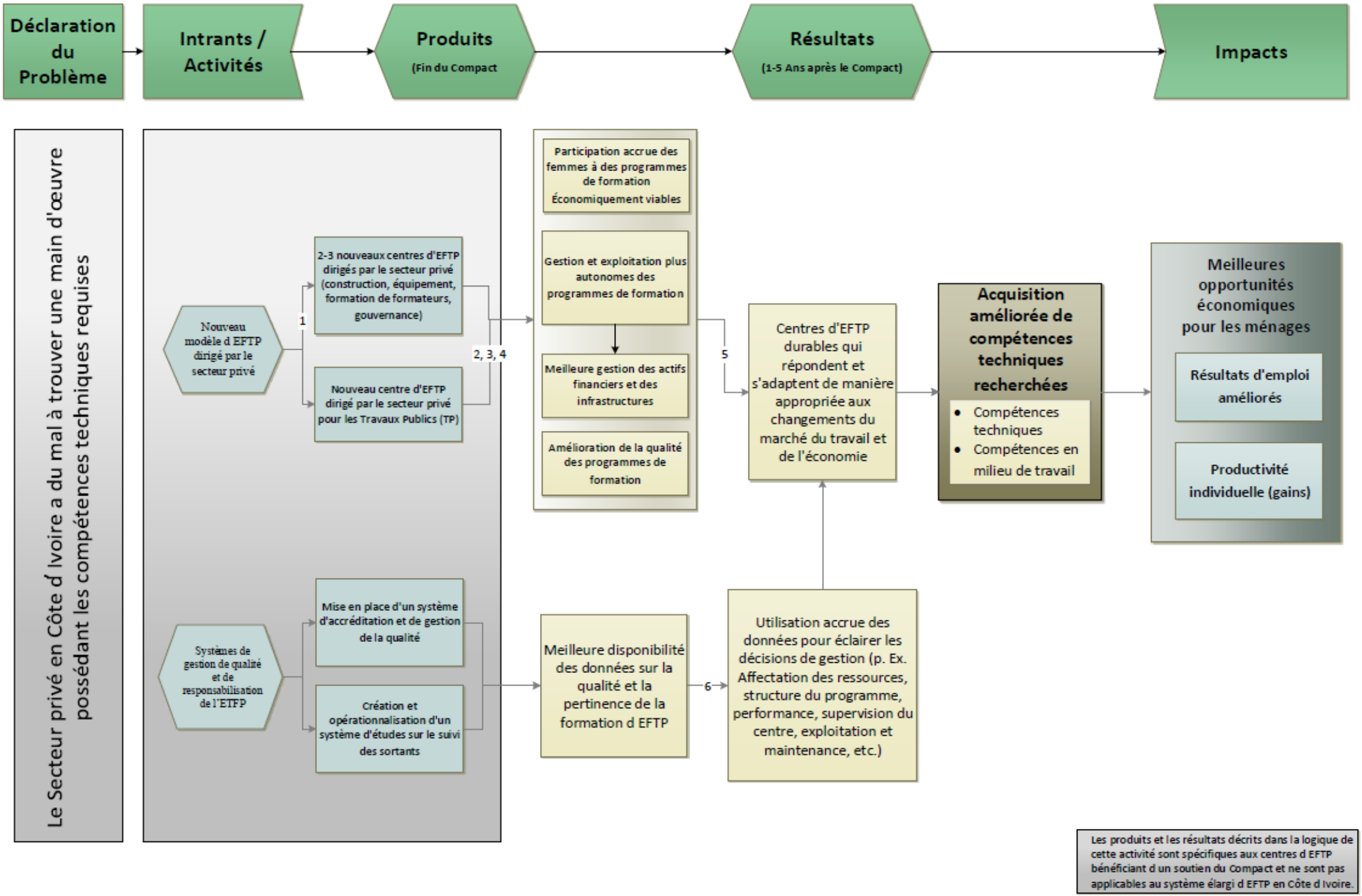

Les produits et les résultats décrits dans la logique de cette activité sont spécifiques aux centres d EFTP bénéficiant d un soutien du Compact et ne sont pas applicables au système élargi d EFTP en Côte d Ivoire.

ACTIVITE ETFP : Hypothèses et Risques

1. Ce résultat repose sur l'hypothèse qu'un certain nombre de questions liées aux modifications juridiques, budgétaires et / ou réglementaires requises avant la création des centres d'EFTP gérés par le secteur privé, la taxe sur la formation professionnelle, ainsi que l'état et la disponibilité des formateurs seront résolus avant la mise en œuvre de cette sous-activité.

2. Pour que les deux produits aboutissent aux résultats énumérés, il est supposé que le secteur privé ait à la fois la capacité et l'autorité de régulation (en principe et en pratique) pour gérer les centres d'EFTP, fournir un financement complémentaire, et anticiper et s'adapter de manière appropriée à l'évolution des besoins en compétences du marché du travail ivoirien.

3. Le flux d'élèves qualifiés dans les centres d'EFTP constitue un risque majeur, compte tenu des faibles taux d'achèvement des études secondaires en Côte d'Ivoire.

4. La création de centres d'EFTP et la mise en œuvre du plan d'intégration sociale et de genre spécifique de chaque centre risquent de ne pas suffire à inciter les femmes à participer à des programmes de formation économiquement viables. Malgré ces efforts, elles risquent de ne pas vouloir ou de ne pas pouvoir s'inscrire à des programmes. Ce risque peut être plus ou moins présent selon le secteur de chaque programme de formation.

5. La réalisation de ce résultat repose sur l'hypothèse que le gouvernement continuera, après le Compact, à octroyer des subventions appropriées aux centres d'EFTP soutenus par le Compact et que les opérateurs du secteur privé disposeront de sources de revenus suffisantes et effectueront les investissements nécessaires dans les activités de fonctionnement et d'entretien ainsi que le renouvellement périodique de l'équipement.

6. De nombreuses autres motivations et réalités influent sur la prise de décision, de sorte qu'il est possible que la fourniture d'une qualité améliorée des données et d'une disponibilité accrue des données ne soit pas suffisante pour atteindre ce résultat.